



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Emploi, qualification et revenus du travail »**

Réunion du 9 novembre 2023

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête auprès des sortants des listes de
demandeurs d'emploi de Pôle emploi**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Les sortants des catégories A, B, C de Pôle emploi. La population retenue ne comprend que des personnes susceptibles d'être en reprise d'emploi sur la période étudiée. Sont ainsi interrogées les personnes qui ont déclaré reprendre un emploi, celles dont la déclaration est imprécise, celles sorties pour cessation d'inscription, pour défaut d'actualisation ou radiation.
Champ géographique	France entière (y compris Mayotte)

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	La reprise d'emploi des personnes inscrites à Pôle emploi
URL de consultation du questionnaire	A venir
Objectifs	L'enquête vise à interroger les personnes ayant repris une activité ou qui se sont désinscrites récemment pour savoir si elles ont trouvé un emploi et, le cas échéant, décrire la nature de l'emploi retrouvé. Elle vise à compléter l'information obtenue par les données de la statistique mensuelle du marché du travail (STMT). Elle permet de mieux connaître les motifs de sortie des demandeurs d'emploi -notamment mieux identifier les situations de reprise d'emploi- et, dans le cas des reprises d'emploi, caractériser l'emploi exercé à la sortie.
Thèmes du (ou des) questionnaires	Les thèmes abordés sont :

	<p>le motif réel de la sortie des catégories A, B, C ;</p> <p>les conditions de retour à l'emploi (satisfaction par rapport à l'emploi retrouvé, vécu de la recherche d'emploi,...) ;</p> <p>la situation professionnelle trois mois après la sortie;</p> <p>les raisons du maintien de l'inscription le cas échéant.</p>
Historique	Enquête qui existe depuis 2001 (trimestrielle jusqu'en 2016 puis annuelle depuis). Label obtenu en 2018 pour 5 ans, prolongé exceptionnellement pour une année en 2023.
Faits marquants précédentes éditions	Refonte en 2007, extension du champ aux Drom en 2011, passage à une enquête annuelle en 2017, passage en multimode en 2020.
Concertation	Consultation d'acteurs au sein de la Dares et de Pôle emploi, de l'Unedic,...
Origine de la demande	Débat public
Place dans un dispositif statistique	Enquête annuelle ne s'intégrant pas dans un « autre dispositif » mais l'échantillon continuera à être tiré dans la base STMT alimentant la diffusion des DEFM. L'enquête sera constitué d'un questionnaire principal fixe pour la durée du label et d'un module tournant de quelques questions sur des thématiques spécifiques qui pourra évoluer chaque année.
Extensions géographiques	Non
Utilisateurs	Grand public

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	Novembre/décembre

Mode de collecte	Multimode (web + rappel téléphonique)
Comitologie	
Contraintes pour l'enquêté	Questionnaire d'une durée moyenne de 10 minutes
Coût de l'enquête	Conception, suivi, exploitation et publication : 1,5 ETP de cadre A Collecte : 80 000€/an (prestataire)
Organisme collecteur	Sous-traitée par appel d'offre à un prestataire extérieur
Plan de sondage	Base de sondage : STMT, base exhaustive des demandeurs d'emploi inscrits à la fin de chaque mois Nombre de personnes enquêtées : 70 000
Taille de l'échantillon	70 000

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Travail - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)
Autres services producteurs	Pôle emploi
Partenariat	
Date prévisionnelle de la première publication	Les résultats donnent lieu à un bilan annuel publié dans la collection Dares Résultats. Date prévisionnelle de la première publication : décembre 2025.